



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Le **05 juin 2026** à dix-neuf heures le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 29 mai 2026

Conseillers en exercice : 23 **Présents** : 17 **Votants** : 22

Étaient présents : CREACH Gilles, GOARNISSON Aude, LEMEUNIER Denis, BOZEC Marie Claire, KERRIEN Ronan, BOULANGER Régine, KERSCAVEN François, DANIELOU Céline, HORELLOU Denis, BLONS Béatrice, POCHARD Frédéric, KERBRAT Morgane, SALAUN Benoît, MOAL Hélène, PAUGAM Sandrine, CHEVALLIER Carine, PERROT Arnaud

Absents excusés : LE BERR Mickaël donne pouvoir à MOAL Hélène, MEUDEC Dominique donne pouvoir à BLONS Béatrice, LE GUERCH Eric donne pouvoir à GOARNISSON Aude, MARTIN Erwan donne pouvoir à KERRIEN Ronan, KERGUIDUFF Claudine donne pouvoir à PERROT Arnaud

Absent : DE BLASIO Stéfano

A été élue secrétaire de séance : DANIELOU Céline

Procès-verbal de désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs en annexe ;

CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE LOAR **(<60 000€)**

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux en date du 04/06/2026,

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réhabilitation de la Salle LOAR qui a été voté lors du précédent mandat.

Le projet présente un coût estimé à 180 000€ HT si nous prenons en compte la hausse liée au contexte géopolitique. Le montant des prestations intellectuelles, dont le choix du maître d'œuvre est inférieur à 60 000€. La collectivité peut donc opérer une sélection de gré à gré entre les entreprises intéressées, dont la mission de maîtrise d'ouvrage.

Les montants qui nous sont parvenus et qui ont été présentés à la Commission Travaux sont les suivants :

Prestations intellectuelles

€ (HT)

Sociétés	SPS	Contrôle technique	Diag plomb & amiante	TOTAL HT	TTC
APAVE	Non-reçu	Non-reçu	853,00 €	Devis manquants	
BUREAU VERITAS	922,50 €	2 220,00 €	930,00 €	4 072,50 €	4 887,00 €
SOCOTEC	1 100,00 €	2 220,00 €	1 720,00 €	5 040,00 €	6 048,00 €

	Maîtrise d'œuvre	€ (HT)
ICC		16 020,00 €
BELLWEL		15 950,00 €

Après en avoir délibéré, et à l'avis de la commission Travaux en date du 04/06/2026, le Conseil municipal, à l'unanimité avec 22 voix :

- Décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à la SAS BELLWEL INGENIERIE pour un montant de 15 950,00€ ;
- Confie les missions SPS, Contrôle Technique, diagnostics plomb et amiante à la SAS BUREAU VERITAS pour un montant de 4 072,50€ ;
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché ;

Frédéric POCHARD précise que les associations utilisatrices de l'équipement seront sollicitées pour recueillir leurs besoins et avis.

Constitution Commission de recrutement

Dans le cadre de la procédure de recrutement, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de constituer une commission dédiée à cette mission.

Réunie sous la forme d'un jury et accompagnée de la Direction Générale et/ou du Responsable de service, selon les postes concernés, la Commission évaluera et sélectionnera les candidatures.

Il est proposé les élus suivants :

- Gilles CREACH, en qualité de Maire,
- Aude GOARNISSON,
- Denis LEMEUNIER,
- Claudine KERGUIDUFF,
- Eric LE GUERCH,
- Sandrine PAUGAM,

- Hélène MOAL,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité avec 22 voix de constituer la Commission de recrutement avec les élus proposés.

Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur Le Maire indique que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs.

La Commission comprend neuf membres, le maire ou l'adjoint délégué qui en est le Président et huit commissaires pour les communes de plus de 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres est identique à celle du mandat du Conseil municipal.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne
- être âgés de 18 ans révolus
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un agent de la commune peut participer aux travaux de la commission sans voix délibérative.

Les commissaires sont nommés par le Directeur des services fiscaux.

Le Conseil municipal doit, pour ces nominations puissent avoir lieu, dresser une liste.

Le rôle de la commission : la CCID se réunit au moins une fois par an. Elle intervient en matière de fiscalité locale :

- elle dresse avec le représentant de l'administration fiscale la liste des locaux de référence et des locaux type retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs, détermine la surface pondérée, participe à l'évaluation des propriétés bâties.
- elle formule des avis sur les réclamations portant sur une question de fait relative aux taxes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal dresse la liste suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
KERSCAVEN François	HORELLOU Denis
KERRIEN Ronan	LEMEUNIER Denis
BOULANGER Régine	DANIELOU Céline
KERGUIDUFF Claudine	POTIN Jean-René
LE NOIR André	GAY Adeline
OLLIERO Hélène	HAMON Jean-Jacques
OUVRARD Maryse	LE FOLL Yvan
LEROY Patrice	RICHARD Hervé
LE GAC de LANSALUT Gilles	LEGRAET Serge
De BLASIO Stéphano	GALLOU Michel
LOPIN Marie Pierre	MEUDEC Dominique
CLECH Philippe	MENOU Marie France

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, avec 22 voix, de constituer la Commission Communale des Impôts Directs avec les élus proposés.

DOTATION FINANCIÈRE 2026 ECOLE SAINT JOSEPH

Vu l'avis de la Commission des affaires scolaires,

Le Maire rappelle que la commune participe aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat, à l'instar de l'école Saint Joseph.

Pour des raisons d'équité entre le groupe scolaire Jean Monnet, l'école publique, et le groupe scolaire Saint Joseph susmentionné, il convient d'adopter un calcul similaire concernant le montant de la dotation.

Outre la prise en compte des diverses dépenses de fonctionnement et des frais de personnel, c'est le nombre d'élèves inscrits qui finalise ledit montant.

Ainsi, au regard de ces éléments et des 88 élèves inscrits au sein du groupe scolaire Saint Joseph, la dotation s'élève à 87 547.01 €.

Sandrine PAUGAM quitte la salle du Conseil, en raison de sa participation à l'OGEC de l'école Saint Joseph.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité avec 21 voix, acte le montant de la dotation financière 2026 pour l'école Saint Joseph à 87 547.01 € et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce projet.

Reconduction – initiation au breton à l'école – Département du Finistère

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les écoles publiques primaires du Finistère peuvent bénéficier de séances d'initiation au breton, à raison d'une heure hebdomadaire par classe.

Ce dispositif est co-financé par le Conseil départemental, les communes et la Région Bretagne, en partenariat pédagogique avec l'inspection académique du Finistère et la Direction de l'Enseignement Catholique du Finistère.

Pour l'année scolaire 2026-2027, l'école Jean Monnet a formulé une demande d'intervention validée pédagogiquement par l'IA ou la DEEC. Le volume horaire proposé est d'une heure par semaine. Le montant prévisionnel de la participation de la commune est de 760€ par classe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 22 voix :

- VALIDE le volume horaire proposé au titre de l'initiation au breton 2026/2027 ;
- VALIDE le montant de la participation communale à hauteur de 760€ ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif au dossier.

RODP TELECOMMUNICATIONS 2026

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,*

***Vu** le Code des Postes et des Communications Electroniques, notamment son article L.47,*

***Vu** le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,*

***Considérant** que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,*

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Les linéaires concernés pour les années 2025 et 2026 sont les suivants :

Commune	Année de redevance	Artères aériennes (m)	Artères sous-sol (m)	Emprise au sol (m²) Armoire / Shelter	Montant redevance (€)
Taulé	2025	4441	12888	6	1110 €
	2026	4684	13853	6	1183 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité avec 22 voix :

DECIDE :

- 1- D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir pour 2026.
 - 49,11€ par kilomètre et par artère en souterrain ;
 - 65.49€ par kilomètre et par artère en aérien ;
 - 32,74€ par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabinet notamment) ;

Il est précisé qu'une artère correspondant à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

- 2- De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.
- 3- D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.
- 4- De charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.
- 5- De demander une rétroactivité de 5 ans, conformément à l'article L.2321-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, donc, de demander la redevance pour 2026, 2025, 2024, 2023 et 2022.

Marie Claire BOZEC demande si les antennes-relais sont concernées par cette redevance.

Benoît PAILLER, en qualité de DGS, répond que les antennes-relais ne rentrent dans le champ de la RODP mais dans celui de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER).

TRAVAUX : Eclairage Public - Refonte Totale des Abords du Complexe Sportif :
Déplacement et Rénovation de l'armoire C23 + Reprise câblage et passage en LED de
l'ensemble du Site
RSX 2024 279 003

PROGRAMME 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Eclairage Public - Refonte Totale des Abords du Complexe Sportif : Déplacement et Rénovation de l'armoire C23 + Reprise câblage et passage en LED de l'ensemble du Site.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de TAULÉ afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ECLAIRAGE PUBLIC Renouvellement de câble(s) + LED + Armoire C32
38 000,00 € HT

Soit un total de 38 000,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF : 19 000,00 €
- **Financement de la commune :**

- ECLAIRAGE PUBLIC Renouvellement de câble(s) + LED + Armoire C32
19 000,00 €

Soit un total de **19 000,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 22 voix :

- Accepte le projet de réalisation des travaux : Eclairage Public - Refonte Totale des Abords du Complexe Sportif : Déplacement et Rénovation de l'armoire C23 + Reprise câblage et passage en LED de l'ensemble du Site.

- Accepte le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à 19 000,00 €
- Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Le Maire,
Gilles CREACH,

Questions diverses :

Après échange et accord du Conseil municipal, la Commission de contrôle des listes électorales et composée comme suit :

- Régine BOULANGER
- Marie Claire BOZEC
- Béatrice BLONS
- Claudine KERGUIDUFF
- Stéfano DE BLASIO
- Denis HORELLOU (suppléant)

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Compte-rendu de la Commission vie Associative, Événementiels, Sports et Culture – Denis LEMEUNIER

Lieu : Mairie de Taulé

Date : 10 juin 2026

Heure : 18h30 – Fin à 20h40

Participants

- **Présents** : Régine Boulanger, Sandrine Paugam, Claudine Kerguiduff, Denis Lemeunier
 - **Excusés** : Marie-Claire Bozec, Benoît Salaun, Éric Le Guerch, Erwan Martin.
-

Ordre du jour

1. Subventions aux associations

Objet : Demandes de subventions pour les adhérents de **moins de 25 ans**.

Associations concernées et détails :

- **Gym/Badminton**
 - *Demande particulière* : Pas de jeunes inscrits cette année mais des frais de « salarié ». Reprise de l'activité « jeunes » en septembre.
- **Handball**
- **Judo**
- **Tennis de Table** : pas de demande cette année
- **Lez'Arts Joyeux** (culture et musique)
- **Pétanque** (loisir) : pas de jeunes.
 - *Demande* : 300 €
 - *Décision de la commission* : Accorder **150 €** (justifié par leur aide tout au long de l'année pour les organisations communales).
- **Tennis**
- **Groupement des jeunes de l'HORN** (football)
 - *Montant demandé* : **1 600 €** (destiné au financement de leurs salariés, en soutien au club de football de Taulé).

Montant total de subventions proposé au Conseil municipal : 11 038 € (le GJ passera sur une autre ligne).

Un tableau récapitulatif des montants sera joint au compte-rendu.

2. Date et organisation du Forum des associations 2026

Date retenue : 5 septembre 2026 (après-midi)

- Les organisations de Carantec et St Martin sont prévues à la même date.

Communication :

- Diffusion via **Taulé info** et les canaux d'information disponibles (presse, réseaux sociaux...).

Animations et accueil :

- **Coin convivial** (café, thé, gâteaux).
- **Structure gonflable** pour les enfants (extérieur si beau temps, salle HEOL sinon).

Demande aux associations :

- **Animation renforcée** pour attirer parents et jeunes.

À suivre :

- Confirmation de la date.
 - Préparation des supports de communication.
-

3. Réunion pour l'attribution des créneaux de salles

Date et lieu : 27 août 2026 à 19h en mairie de Taulé.

Objectif :

- Répartir les créneaux de manière **équitable** pour toutes les associations.

Processus :

- Base : plannings **2025-2026** avec ajustements.
- Toutes les associations utilisatrices de salles seront conviées.
- Une semaine pour les associations afin de finaliser flyers et plannings.
- Présentation des créneaux définitifs lors du **Forum des associations**.

À suivre :

- Préparation de la réunion du 27 août.
-

4. Événementiel avant les vacances d'été

Événements prévus ce week-end :

- **Au fil de l'eau** (bord de la baie de Morlaix).
- **Deux kermesses des écoles.**
- **Triathlon T24** (départ de Carantec, utilisation partielle des routes de la commune de Taulé).

Focus : L'Estival

- **Manifestation la plus importante** de la commune en termes de public sur une journée.
- **Organisation 2026 renforcée :**
 - **Service d'ordre** : 17 personnes + chiens + présence de la gendarmerie.
 - **Ramassage des déchets** : Accent mis sur le nettoyage après l'événement.
 - **Jauge : 4 000 festivaliers attendus** (groupes plus importants cette année), ré-aménagement du site.
 - **Plus de toilettes + toilette PMR**
- **Mobilisation des services techniques :**
 - Engagement pendant **au moins 4 jours** pour :
 - Aide à la mise en place de la manifestation.
 - Retour et rangement du matériel.

Préparatifs spécifiques pour l'Estival :

- **Aménagement du passage** entre la médiathèque et le talus :
 - **Élargissement** du passage pour faciliter l'accès aux entreprises chargées du matériel des groupes.
 - **Bilan** : Les jardinières en bois étaient **défectueuses et en fin de vie.**

À suivre :

- Coordination avec les organisateurs et les services techniques.
 - Consolidation du talus après manifestation.
-

Animation pour les 4-6 ans :

- **Créneau mis en place** : une animation de **45 minutes** sera proposée.
- **Responsable** : **Nathan** (en charge de cette activité).
- **Point à vérifier** : Vérifier le **nombre d'enfants** que Nathan peut encadrer avec ses diplômés actuels, afin d'éviter tout problème de surcharge ou de non-conformité.

Journées du patrimoine (septembre 2026) :

- **Objectif** : Lister les **sites de Taulé** à découvrir à cette occasion.
- **Idée d'exposition** :
 - Organiser une **exposition photo** avec les **photos anciennes de Taulé et Penzé** disponibles.
 - **Lieu proposé** : Chapelle Saint-Herbot.
 - **Responsable** : **Régine** se propose de contacter le **club photo** et les personnes habituées à organiser des expositions dans cette chapelle, pour monter un événement **sympathique et intéressant** pour tous les Taulésiens.

Fin de la réunion

Heure de fin : 20h40

Prochaine réunion : Attribution des créneaux de salles en août 2026 (date confirmée : **27 août à 19h00 en Mairie**).

Compte-rendu affaires sociales – Marie Claire BOZEC

Registre des numéros utiles établi selon une liste préparée par des membres de la Commission affaires sociales et communication et distribué dans le Taulé Infos du mois de mai. Il est convenu que nous n'éditerons que deux registres par an.

Un autre registre a été préparé par des membres de la Commission affaires sociales, il s'agit de numéros d'urgence. Sur ce document, on fera apparaître également les photos des emplacements des défibrillateurs de la commune ; Une fois plastifié, ce registre sera distribué aux professionnels de santé et apposé dans les lieux publics.

Hélène Moal, Marie-Josée Colmou et Denis Horellou m'ont accompagnée auprès des personnes âgées de la commune pendant la canicule.